



pension compensatoire

Par **BOBI66**, le **17/05/2023** à **19:17**

j'envisage de divorcer après 40 années de mariage.

Pas de patrimoine, pas de dette, pas d'enfants à charge.

j'ai 67 ans et mon épouse 66.

Ma pension de retraite est de 3100 euros mensuelle, celle de mon épouse 1050 euros

A combien pourrait s'établir la pension compensatoire

cordialement,

Par **Marck.ESP**, le **17/05/2023** à **19:28**

Bienvenue

Parmi les critères de fixation les plus importants figurent la durée du mariage, vos âges respectifs, vos état de santé Les revenus de chacun etc...

Cela pourrait être 25 k€ comme 40 k€, à vous de chiffrer d'un commun accord, ou un avocat vous l'estimera mieux que moi.

Ensuite, le juge devra trancher si vous n'êtes pas en accord.

Par **youris**, le **17/05/2023** à **20:10**

bonjour,

il n'existe pas de formule officielle, le montant de la prestation compensatoire est apprécié par chaque juge car beaucoup de paramètres sont à prendre en compte.

vous pourrez trouver sur internet plusieurs formules de calcul d'une prestation compensatoire.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **18/05/2023** à **06:44**

Je précise que s'il y a commun accord, la decision peut être fixé par convention entre les époux.